



Gaillard Bertrand

Utilisation du bois énergie et optimisation des sites de production de chaleur

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 12.02.20

DIAF/DAEC/DEE

Dépôt

Le Grand Conseil a adopté en juin la modification de la loi sur l'énergie, Len. La loi adoptée exige que, pour les nouvelles constructions et les rénovations, les besoins de chaleur admissibles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire soient couverts au minimum par 30 % d'énergie renouvelable.

Le défi principal sera de fournir en chaleur les grandes agglomérations et spécialement la zone du Grand Fribourg. Pour y parvenir, le développement du chauffage à distance est primordial. Le principal combustible renouvelable de production de chaleur est le bois énergie.

Toutefois, l'installation de nouvelles centrales de chauffe en milieu urbain peut s'avérer difficile au niveau des nuisances (sonores, émanations de fumée, véhicules de livraison).

La SAIDDEF avec sa centrale de chauffe et sa connexion au chauffage à distance du Grand Fribourg est un site stratégique vu ses accès d'approvisionnement, etc.

Si le site valorise la chaleur produite à partir de déchets ménagers collectés auprès des communes, on constate un défi à venir, soit : une augmentation de la chaleur à produire et une diminution des déchets au vu des efforts fournis pour une société plus responsable de ses rejets.

La possibilité d'accroître la production de chaleur par une installation brûlant le bois de chantier (selon nos informations faisant partie de la stratégie future) a également ses limites. Un rayon d'approvisionnement trop long apporte des nuisances de transport qui n'est pas en adéquation avec la politique environnementale actuelle. Il ne serait pas judicieux d'acheter voire même simplement d'importer des déchets à l'autre bout de la Suisse voire dans d'autre pays européens.

Les forêts fribourgeoises ont la capacité de produire une forte quantité de bois énergie. Le rapport du Service des forêts et de la faune de l'automne 2019 est éloquent. Au niveau de la proximité, Forêts-Sarine a un potentiel de produire jusqu'à 43 442 m³ de plaquettes, l'utilisation actuelle est de 20 420 m³.

L'installation d'une chaudière de production de chaleur à base de plaquettes fournies par nos forêts ferait du sens. Il est nécessaire de préciser que les plaquettes seront achetées comme un combustible renouvelable et non repris gratuitement, contrairement aux déchets qui ont déjà été valorisés dans une autre vie.

Cela permet d'optimiser un site de production, de profiter d'un savoir-faire en matière de production de chaleur, de ne pas créer de nuisances supplémentaires et surtout d'anticiper les futurs changements sociétaux en matière de gestion de déchets.

Il n'appartient pas au Grand Conseil d'intervenir dans la gestion de la SAIDEF, société indépendante. Toutefois l'on constate que l'actionnariat de la société est détenu à 38,2 % par des communes, 25,2 % par l'Etat de Fribourg et par Groupe E 25 %. A noter que le Groupe E actionnaire pour 1/4 est en main de l'Etat de Fribourg pour 89.291 %.

Il est également important de tenir compte de la valeur ajoutée locale sur ces produits. La totalité des retombées économiques reste dans des mains régionales, contrairement aux énergies fossiles, gaz et pétrole qui elles, enrichissent dans bien des situations des Etats totalitaires et peu sociales.

Au vus des faits énoncés ci-dessus, les questions posées au Conseil d'Etat sont :

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à s'impliquer par le biais de son représentant au conseil d'administration de la SAIDEF afin d'optimiser le site de Posieux en y joignant une chaudière utilisant du bois énergie (plaquettes) ?
2. Le Conseil d'Etat est-il prêt à s'impliquer par le biais de son représentant au conseil d'administration du groupe E afin d'optimiser le site de Posieux en y joignant une chaudière utilisant du bois énergie (plaquettes), mais également à développer les centrales de chauffe existantes ?
3. Le Conseil d'Etat par ses participations dans des sociétés de production énergétique est-il disposé à s'impliquer de manière active à la promotion et à l'utilisation du bois énergie fourni par les forêts fribourgeoises ?

—